

Région PACA

[TECHNIQUE] ES



Les correcteurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Travailleurs de l'ombre, les correcteurs s'appliquent avec discrétion à livrer aux auteurs, aux éditeurs ou à tout autre usager de la chose écrite, des textes "propres". Ils traquent sans relâche fautes d'orthographe et de syntaxe, maladresses, répétitions, lourdeurs et autres parasites afin que nous lecteurs, qui que nous soyons, puissions profiter sereinement du texte que nous entreprenons de lire. L'amplitude de leur tâche varie selon la demande, allant de la simple recherche de faute à la remise en forme... Encore faut-il que l'on fasse appel à eux – et ça n'est pas toujours le cas !

En 2014, les correcteurs résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait l'objet d'une attention spécifique de la part de l'ArL, qui souhaitait depuis longtemps leur rendre justice. Il s'agissait de leur offrir – à l'instar des autres professionnels du livre – une meilleure visibilité, notamment grâce à l'annuaire en ligne, mais aussi de mieux les connaître afin de pouvoir répondre à d'éventuels besoins en formation, accompagnement ou échanges professionnels.

Méthodologie

Recensement

Au printemps 2014, plusieurs moyens ont été utilisés pour repérer les correcteurs en Paca et leur faire parvenir un bref questionnaire de recensement :

- envoi du questionnaire à tous les auteurs et éditeurs de la région afin que ceux-ci le transmettent aux correcteurs avec lesquels ils travaillent ;
 - diffusion de l'information via une newsletter du Syndicat des correcteurs ;
 - diffusion de l'information via les supports de communication de l'ArL Paca : newsletter, revue *Dazibao*, page d'accueil du site internet.
- 35 correcteurs résidant en région Paca ont ainsi été recensés entre mai et octobre 2014.

Enquête

À l'automne, une enquête approfondie a été menée par mail auprès des 35 correcteurs recensés.

27 correcteurs ont répondu au nouveau questionnaire, soit un taux de réponse de 77 %.

À noter que cette étude repose exclusivement sur du déclaratif ; les données exploitées proviennent à la fois du recensement (35 répondants) et de l'enquête (27 répondants) menés auprès des correcteurs. Nous précisons pour chaque point sur quelle proportion des correcteurs reposent les réponses données.

INFORMATIONS GÉNÉRALES [35 répondants]

Les correcteurs sont inégalement répartis sur le territoire régional :

- 15 résident dans les Bouches-du-Rhône,
- 6 dans le Var,
- 5 dans les Alpes de Haute-Provence,
- 5 dans le Vaucluse,
- 3 dans les Alpes Maritimes,
- 1 dans les Hautes-Alpes.

La profession est très majoritairement féminine (91 %), et âgée de plus de 30 ans :

- moins de 30 ans : 3 %
- 30-49 ans : 66 %
- 50-59 ans : 31%

FORMATION ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Niveau d'études [27 répondants]

Les correcteurs sont tous diplômés (niveau Bac minimum), la plupart ayant un niveau d'études compris entre Bac+1 et Bac+5 (81 %).

Formation spécifique [35 répondants]

67 % ont suivi une formation spécifique en correction, dont plus de la moitié au Centre d'écriture et de communication (CEC - Paris).

Autres organismes de formation cités :

- Formacom, ex-Coforma (Pantin)
- École des métiers de l'information (EMI-CFD - Paris)
- I.U.P. "Information et communication, option édition-librairie" (Villetaneuse)
- "Les écrits restent" à Forcalquier (04)
- "Ad Litteram" / Marie-Christine Raguin (83)

Pour la plupart des correcteurs, cette formation spécifique a été suivie au cours des 10 dernières années. De même, la plupart ont démarré leur activité de correction entre 2005 et 2014.

Parcours professionnel [27 répondants]

81 % des correcteurs ont exercé une autre activité professionnelle auparavant :

- enseignant / formateur / consultant (7 réponses)
- éditeur / libraire / documentaliste / traducteur (5 réponses)
- ouvrier / artisan / technique (4 réponses)
- secrétariat / comptabilité / administration (2 réponses)
- commercial (2 réponses)
- ingénieur (2 réponses)

Ces chiffres portent à croire que le métier de correcteur s'inscrit souvent dans une réorientation/reconversion professionnelle en milieu de carrière.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Types d'activités [35 répondants]

La correction constitue l'activité principale de 60 % des correcteurs.

Les autres ont pour activité principale :

- écriture / communication / conception (5 réponses)
- enseignement / formation (4 réponses)
- traduction (2 réponses)
- édition / bibliothèque (2 réponses)
- décoration (1 réponse)

Les activités pratiquées en tant que correcteur :

- lecture-correction (33 réponses)
- préparation de copie (28 réponses)
- relecture (26 réponses)
- rewriting (26 réponses)
- secrétariat de rédaction (8 réponses)
- secrétariat d'édition (8 réponses)

Quelques correcteurs sont également écrivains publics (5 réponses).

Certains correcteurs proposent d'autres services :

- maquette, mise en page
- rédaction, transcription, saisie informatique de textes
- critique littéraire, lecture critique
- conseil, aide à l'écriture, accompagnement de projet littéraire
- vérification d'informations

Types d'employeurs [35 répondants]

La plupart des correcteurs travaillent pour plusieurs employeurs (occasionnels ou réguliers) :

- maisons d'édition (26 réponses)
- particuliers (17 réponses)
- presse périodique (10 réponses)
- institutions publiques (8 réponses)
- sociétés de communication (7 réponses)
- web (5 réponses)

Certains correcteurs mentionnent d'autres types d'employeurs : association (dont une éditant une revue), agence paysagiste, observatoire régional emploi-formation, jeune entreprise, groupe industriel, musée, collectif universitaire.

Types de documents [35 répondants]

Les supports corrigés sont avant tout des livres (33 réponses) : romans, essais, guides, catalogues d'exposition, etc.

Viennent ensuite les documents professionnels, universitaires ou administratifs (13 réponses) ainsi que les articles de presse (8 réponses) et les supports promotionnels (4 réponses).

Si la plupart des correcteurs déclarent ne pas avoir de spécialité, nombre d'entre eux préfèrent la littérature générale.

Certains mentionnent un intérêt particulier pour un ou plusieurs domaine(s) : botanique, design, archéologie, culture et civilisation chinoises, tourisme, cuisine, littérature jeunesse, voyage, architecture, géopolitique, sport, équitation, littératures de l'imaginaire...

Conditions de travail [27 répondants]

Tous les correcteurs exercent leur métier à domicile.

La plupart ont un carnet de commandes irrégulier à très irrégulier (93 %), pour un volume de travail global inférieur à un ¾ temps (85 %). Un seul correcteur déclare un temps de travail supérieur à un temps plein.

74 % des correcteurs ne sont pas satisfaits de leur volume de travail (jugé insuffisant).

Pratiques professionnelles [35 répondants]

71 % des correcteurs travaillent indifféremment sur écran ou sur papier.

88 % utilisent les signes conventionnels de correction (les 4 correcteurs ne les utilisant pas n'ont pas suivi de formation spécifique au métier de correcteur).

46 % utilisent un logiciel d'aide à la correction automatique (ProLexis ou Antidote), ceci afin d'opérer un premier balayage technique du texte.



STATUT [27 répondants]

Les correcteurs exercent quasiment tous sous le statut d'auto-entrepreneur.

12 correcteurs se disent satisfaits de leur statut (contre 2 non satisfaits). Les 13 autres n'ont pas répondu à cette question.

85 % des correcteurs exercent sous un seul statut :

- Indépendant : auto-entrepreneur (19 réponses)
- Indépendant : entrepreneur individuel, salarié ou libéral (2 réponses)
- Indépendant : gérant d'une SARL (1 réponse)
- Salarié en CDD (1 réponse)

Les autres (15 % du panel de l'enquête pour 4 correcteurs) cumulent deux statuts :

- Salarié en CDD + indépendant/auto-entrepreneur (2 réponses)
- Salarié en CDI + indépendant/gérant d'une SARL (1 réponse)
- Salarié en CDI + indépendant/auto-entrepreneur (1 réponse)

17 correcteurs déclarent avoir délibérément choisi le statut de travailleur indépendant, afin de pouvoir :

- cumuler plusieurs activités ou toucher différents domaines
- créer facilement leur propre entreprise
- travailler à leur compte, être libre et indépendant
- facturer si nécessaire, et payer des cotisations selon les revenus réels
- gérer leur emploi du temps librement
- bénéficier du statut le plus simple et pratique.

À l'inverse, 6 correcteurs affirment s'être sentis contraints d'opter pour ce statut :

- statut imposé par l'employeur, notamment dans l'édition
- pas de poste salarié disponible
- seul statut possible pour pouvoir travailler

RÉMUNÉRATION [27 répondants]

En 2011, 2012 et 2013, le revenu annuel imposable des correcteurs était inférieur à 12 000 €, sauf exception.

En 2013, quatre correcteurs ont gagné entre 12 000 et 20 000 € (contre un seul en 2011 et 2012).

Globalement, les correcteurs sont peu satisfaits de leur rémunération : sur une échelle de 1 (*pas du tout satisfait*) à 10 (*très satisfait*), plus de la moitié se situent aux niveaux 3, 4 ou 5.

Les tarifs varient considérablement d'un correcteur à un autre, et pour un même correcteur en fonction des clients/employeurs (professionnels, particuliers, associations...) et des prestations (correction d'épreuves, préparation de copie, rewriting...).

Plusieurs types de calcul sont pratiqués (nombre de signes, taux horaire, forfait), selon des barèmes non unifiés ; par ailleurs la nature du travail n'est pas définie ici, ce qui rend l'appréciation de la rémunération opaque et complexe. Les disparités observées en la matière ne sont donc pas exploitables telles quelles, et nous ne pouvons parler qu'en termes de fourchettes à considérer avec beaucoup de prudence :

- Rémunération au nombre de signes : de 17 à 25 € pour 15 000 signes / de 10 à 24 € pour 10 000 signes / de 1 à 9 € pour 1 500 signes.
- Rémunération à l'heure : de 10 à 45 €.
- Rémunération au forfait : de 3 à 12 € la page.

18 correcteurs négocient parfois leur rémunération, 4 la négocient toujours, 5 jamais.

La moitié des correcteurs n'ont pas répondu à la question "Avez-vous déjà refusé un travail ?".

Parmi ceux qui ont répondu, 6 déclarent n'avoir jamais refusé un travail tandis que 9 affirment l'avoir déjà fait, en raison notamment :

- du tarif proposé (10 €/10 000 signes, 15 €/heure, etc.)
- du statut proposé (travail non déclaré)
- du texte lui-même ("trop nul")

ADHÉSION À UN SYNDICAT PROFESSIONNEL [27 répondants]

Aucun correcteur n'adhère au Syndicat des correcteurs (ni à un autre syndicat professionnel) :

- Je n'y ai jamais pensé (3 réponses)
- Je n'ai pas de diplôme de correcteur (3 réponses)
- Je n'en ai pas ressenti le besoin (2 réponses)
- Je trouve le montant de l'adhésion trop élevé (2 réponses)
- Je n'en vois pas encore l'intérêt (1 réponse)
- Je ne savais pas qu'il existait un syndicat des correcteurs (1 réponse)

Un autre correcteur dit avoir adhéré au SNPCE (Syndicat national des prestataires et conseils en écriture) mais avoir rompu son adhésion pour cause de restriction budgétaire.

BESOINS EN FORMATION [35 répondants]

Les correcteurs ont exprimé les besoins suivants :

- Formation à de nouvelles pratiques professionnelles (16 réponses)
- Formation en correction : spécialisation, approfondissement... (12 réponses)
- Formation relative aux droits (7 réponses)
- Autres : logiciels (InDesign, Xpress, Photoshop, Illustrator...), secrétariat d'édition, langage HTML

Une première rencontre entre les correcteurs et l'Agence s'est déroulée en décembre dernier à Aix-en-Provence. Ce rendez-vous professionnel a permis à ces acteurs méconnus du secteur du livre et de l'écrit de se connaître et de se livrer à un premier partage d'expérience. De même que la présente enquête a démontré l'isolement et la précarité des correcteurs, la rencontre a fait ressortir un questionnement en matière de visibilité (notamment sur le web), et un besoin de reconnaissance de la profession en général. L'Agence s'efforcera de répondre à leurs attentes et prévoit d'ores et déjà d'autres rendez-vous en 2015 (programme à venir).